

Publié le 3 décembre 2021

Le verdict est tombé : le pape accepte de démettre l'archevêque de Paris de sa charge épiscopale

Il n'a fallu que huit jours depuis la parution le 25 novembre de l'article accusatoire du Point, pour que l'on en arrive à l'acceptation par le pape, le 2 décembre, de la démission de l'archevêque de Paris ! Face à un tel séisme, le peuple chrétien, déjà sous le coup du rapport Sauv , doit chercher à comprendre. Sans se laisser impressionner par le manteau de la honte dont on veut couvrir l' glise...

C'est ce jeudi à midi que l'on a su la nouvelle, un semaine après que Mgr Michel Aupetit, ayant pris connaissance de l'article publié dans [Le Point](#) du 25 novembre, remettait sa charge épiscopale entre les mains du pape François. L'acte était parfait. Puisque c'est le pape qui nomme les évêques là où s'exercera leur pouvoir épiscopal de sanctifier, gouverner et enseigner cette partie du peuple de Dieu qu'est un diocèse, c'est à lui de juger et de démettre celui qui en est le titulaire. Il est le seul à déterminer la pertinence de son acte. Le peuple de Dieu n'a rien à dire !

Le peuple chrétien doit chercher à comprendre

Rien à dire ne signifie pas ne rien comprendre. Pour le peuple chrétien de France, l'autorité morale de l'archevêque de Paris est plus forte que le périmètre de son autorité juridique. Si ce peuple n'a rien à dire, cela ne signifie pas qu'il ne doit rien comprendre. Du côté de Mgr Aupetit, il ne s'agit pas d'une décision émotionnelle. Préoccupé avant tout d'assurer, du mieux qu'il le pouvait, sa charge épiscopale que, de droit, il avait reçue du Christ lui-même par l'autorité du Pontife suprême, il a pris conseil auprès du cardinal Ouellet, préfet de la Congrégation pour les évêques, et de Mgr Celestino Migliore, nonce apostolique en France. Les deux prélats lui auraient conseillé de remettre sa charge, afin d'éviter une plus grande division dans le peuple chrétien.

Mgr Aupetit le dit très bien dans sa lettre qui commente la décision du pape. Cette lettre est un modèle d'humilité, de grandeur et de sens ecclésial. Faisant allusion à cette histoire de relation ambiguë avec une femme, il ajoute : ce n'est pas pour ce j'ai fait ou n'ai pas fait, avant de recevoir la charge du diocèse de Paris, que je remets ma charge au pape – si cela était, j'aurais démissionné bien avant – mais pour le bien du diocèse. Le pape François a donc pris rapidement sa décision, afin d'éviter une plus grande division chez les catholiques de France !

Si le peuple chrétien de France n'a rien à dire, cela ne signifie pas qu'il ne doit rien comprendre.

Rien à dire, rien à comprendre exige-t-il de ne pas ouvrir la bouche ? Le peuple de France a-t-il quand même le droit de dire sa tristesse ou sa souffrance ? L'archevêque est condamné pour sa brutalité et son absence d'écoute, qui se seraient manifestées, entre autres, dans l'affaire du collège

Saint-Jean-de-Passy et surtout dans l'affaire de la paroisse Saint-Merry. Mais était-ce la décision de l'archevêque d'envoyer les huissiers, en plein congé scolaire, au directeur de Saint-Jean-de-Passy, pour lui annoncer son congédiement comme directeur de l'établissement ? Cette décision, l'archevêque ne l'a connue que la veille au soir de son exécution. Est-ce une faute grave de la part de Mgr Aupetit de fermer le Centre pastoral de Saint-Merry, qui semblait avoir adopté le style de son premier curé, Daniel Duigou, célèbre pour ses fantaisies liturgiques et ses théories morales radicalement contraires à l'enseignement de l'Église ? Il prétendait aider les «pauvres», les divorcés remariés, les homosexuels, les adeptes du LGBT, non pour leur permettre de trouver une voie de vérité, mais pour les conforter dans leur comportement ! Mgr Aupetit a-t-il été insensible à la charité apostolique du cardinal Marty, fondateur de la paroisse et de son centre pastoral, en la confiant à l'œuvre de *Sant'Egidio*, dont on sait le charisme d'assistance aux pauvres ? A-t-il fait une faute, alors que les deux curés précédents avaient été contraints de démissionner, incapables de continuer à recevoir les insultes et les sarcasmes venus des directeurs de ce centre ?

Mais il y a l'histoire de cette femme qui porte le scandale et qu'une certaine presse ressort, trop heureuse de donner un peu de sexe en pâture à ses lecteurs. Alors qu'il était vicaire général à Paris, Mgr Aupetit aurait fait une erreur de distribution de courrier à sa secrétaire, lui donnant une lettre à envoyer, sans se rendre compte que ce qu'il donnait était écrit pour la femme avec laquelle il aurait eu des relations «intimes et ambiguës». Cela passe comme du caramel sur une tartine. Quelle secrétaire avait donc Michel Aupetit, qui n'aurait pas fait connaître à son patron direct cette erreur ? Comment aurait-elle gardé cette lettre et l'aurait-elle remise à un membre plus élevé de sa hiérarchie ? Et le vicaire général ne s'en serait pas aperçu ? Si cette secrétaire a vraiment fait cela, elle a trahi son chef immédiat ! Et la chose n'aurait été connue qu'en 2020, alors que l'accident de distribution daterait de 2012 ? Il y a un certain nombre d'invraisemblances dans cette histoire !

Mgr Aupetit a répondu discrètement. Sans nier l'existence d'une femme qui, à un moment donné, est intervenue dans sa vie, il semble nous laisser entendre que cette dernière a tenté de prendre trop d'importance. Ce qui est bien loin d'être rare. Il n'y a pas que les prêtres «célibataires» qui abusent des femmes consentantes. Il y a aussi – et ô combien ! – des femmes qui harcèlent les prêtres. S'il y avait eu relations sexuelles clandestines, le prêtre en aurait-il d'abord parlé à son chef hiérarchique et non à son confesseur ? Mgr Aupetit nie complètement toute relation d'intimité sexuelle. Pourquoi ne pas l'entendre et se délecter de cette petite histoire grasse qui salit l'archevêque et renforce le parti pris médiatique contre lui ?

Pourquoi cette décision et son acceptation si rapide ?

Devant cette connaissance partielle des faits, peut-être avons-nous le droit de poser des questions... Pourquoi cette décision ? Pourquoi cette rapidité à l'accepter ?

Nous n'aurons jamais la réponse. Mgr Aupetit la connaît, mais elle restera dans son cœur et son intelligence jusqu'à sa mort. Il n'ouvrira pas son cœur, il taira sa souffrance, parce qu'il est un vrai serviteur de l'Église. Il est d'abord un serviteur du Christ, un Christ qui se tait («*Jesus tacebat*» Mc 14, 61-64 ; Mt 26, 63) devant le Sanhédrin. Il parle devant Pilate, qui n'écoute rien et sort du tribunal. Il ne saura jamais la vérité et il condamne dans les ténèbres, enfermé dans sa peur.

**Monseigneur Aupetit
n'ouvrira pas son cœur, il
taira sa souffrance, parce
qu'il est un vrai serviteur de
l'Église.**

L'Église de France aurait-elle peur, puisque c'est face à elle que se tait l'archevêque, maintenant émérite, du diocèse de Paris ? Elle n'a pas peur des faits ! Le Rapport Sauvé est bien là pour prouver que l'Église n'a pas peur des faits, ni même de la «vérité» des faits, puisqu'elle accuse à grand renfort de raisonnements, disant que c'est son propre gouvernement systémique qui est la cause des abus sexuels !

De quoi aurait-elle peur ? Peut-être d'elle-même ? Aurait-elle peur de rendre un témoignage à la vérité en disant ce qu'elle est, c'est-à-dire *une, sainte, catholique*. Aurait-elle une certaine gêne de dire qu'il n'y a pas que des prêtres pédophiles en elle, qu'il y a une très grande partie des prêtres qui sont fidèles à leur sacerdoce ? Serait-elle gênée d'affirmer haut et fort qu'elle est voulue par le Christ pour le salut des âmes ? Craindrait-elle de secouer le manteau de la honte dont on veut la couvrir ? Le peuple chrétien, lui, attend, il attend qu'elle parle ! Et qu'elle parle d'elle-même !

On peut se rappeler ce mot de Mgr Aupetit, prononcé lorsqu'il était l'invité de Jean-Jacques Bourdin sur [RMC-BFMTV](https://www.rmc.fr) le mardi 15 juin 2021 à 11:27 : «**Si nous étions sûrs de notre culture et de notre religion, nous n'aurions pas peur**». Mgr Aupetit est un homme qui n'a pas peur ! Peut-être faisait-il peur à ceux qui n'aiment pas être tirés de leur peur. Qui osera dire que cet article du *Point* est une grave injustice ?

Aline Lizotte

Retrouvez cet article sur [srp-presse.fr](https://www.srp-presse.fr)